

**Consultation d'Industrie Canada sur un cadre politique et technique visant la bande de 700 MHz et les aspects liés au spectre mobile commercial.**

**Avis no. SMSE-018-10, paru le 30 novembre 2010 dans la Gazette du Canada partie 1**

**Réponse du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)**

Après avoir analysé les options proposées par Industrie Canada sur l'utilisation future de la bande 700 MHz et pour faire suite à une consultation menée auprès de ses principaux partenaires gouvernementaux, le Service de l'ingénierie (SI) de la Direction des services de communications mobile (DSCM) du Centre des Services Partagés du Québec (CSPQ) répond aux questions qui le concernent et vous soumet ces quelques recommandations.

**1.0 À la question : fournissez des renseignements de déploiement généraux sur l'utilisation courante de vos avoirs en fréquences ?**

Le CSPQ détient :

- 150 canaux (12.5 KHz) dans la bande VHF (138-174 MHz), répartis sur 130 sites du Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR). Les ministères et organismes gouvernementaux de sécurité publique de catégorie 1-2 et 3 s'en servent pour supporter leurs communications voix;
- 16 canaux (25 KHz) dans la bande UHF (460-467 MHz) répartis sur les mêmes sites pour le réseau RTDG-2G. Les ministères et organismes gouvernementaux de catégorie 1-2 et 3 s'en servent pour supporter leurs communications de données;

- 25 canaux (12.5 KHz) dans la bande de sécurité publique 700 MHz (768-776/798-806 MHz) répartis présentement sur 200 répéteurs véhiculaires. Des organismes de sécurité publique de catégorie 1 s'en servent pour supporter leurs communications voix;
- 8 canaux (12.5 KHz) dans la bande 800 Mhz (806-821/851-866 MHz) répartis présentement sur 500 répéteurs véhiculaires. Des organismes de sécurité publique de catégorie 2 et 3 s'en servent pour supporter leurs communications voix.

**1.1 À la question : Prévoyez-vous utiliser le spectre de 700 MHz acquis par une autre entité dans une vente aux enchères ?**

Précisons d'abord que le CSPQ ou ses partenaires gouvernementaux ne comptent participer à une éventuelle vente aux enchères du spectre sur la bande 700 MHz. Le CSPQ, à ce stade-ci, n'est pas en mesure d'affirmer s'il louera du spectre d'une autre entité pour répondre à ces besoins futurs sur la bande 700 MHz.

**1.2 À la question : Fournissez des commentaires expliquant dans quelle mesure d'autres arrangements d'accès au spectre 700 MHz ont été étudiés/envisagés pour répondre à vos besoins de spectre supplémentaire ? En outre, indiquez les mesures d'efficacité particulières étudiées ou mises en œuvre pour les avoirs en fréquences actuels ?**

Dans le cas où des besoins supplémentaires s'avéraient justifiés, le CSPQ croit qu'il serait préférable de dédier des segments du spectre 700 MHz aux organismes canadiens de sécurité publique, plutôt que de les partager avec d'autres utilisateurs commerciaux. Cette

approche aurait le mérite d'éliminer tous risques de congestion des communications lors de situations de sinistre.

### 1.3 RECOMMANDATIONS

Le CSPQ recommande :

- L'option 1, soit la configuration d'une bande 700 MHz alignée sur celle des américains, avec un segment de 24 MHz (12+12 MHz) (763-775/793-805 MHz), dédié aux organismes de sécurité publique<sup>1</sup>. Ce segment serait alloué prioritairement à des canaux voix (6.25 et 12.5 KHz) et de radio transmission de données (25 et 50 KHz). Les options 2 seraient acceptables si les segments suggérés étaient aussi larges que ceux de l'option 1. Le CSPQ rejette l'option 3 puisqu'elle signifie la suppression complète du segment de spectre dédié à la sécurité publique, anéantissant ainsi, le concept d'interopérabilité des communications entre intervenants canadiens ou américains, un concept auquel sont très attachés les ministères et organismes qu'il représente. L'option 3 pourrait engendrer des problèmes de brouillage et de congestion des communications de sécurité publique lors des situations de sinistre. Ajoutons également que l'option 3 risque de compromettre certains investissements déjà engagés par le CSPQ;
- Le segment de 24 MHz (12 + 12 MHz) soit dédié, non seulement aux organismes de sécurité publique de catégorie 1, mais aussi de catégories 2 et 3;
- Industrie Canada réserve 20 MHz (10+10 MHz) de largeur de bande, ailleurs sur la bande 700 MHz, pour des canaux de Services Sans-fil Évolués (SSFE), dédiés aux

---

<sup>1</sup> Le CCCR (Conseil Consultatif Canadien de la Radio) abonde dans le même sens dans son avis intitulé « Response of the Radio Advisory Board of Canada », 10 février 2011

organismes de sécurité publique de catégorie 1, 2 et 3. Le CSPQ croit que ce type de services sera de plus en plus en demande dans la prochaine décennie. Les ministères et organismes qu'il représente ont en effet signifié leurs intérêts pour des services mobiles de type visiophonie, télé médecine, transmission de photos et collecte de données capables d'alimenter d'importants systèmes géomatiques.

- Industrie Canada attende la configuration finale de la bande 700 MHz américaine avant de procéder à la mise aux enchères de la bande canadienne.

#### **1.4 CONCLUSION**

Le CSPQ occupe une place importante sur l'échiquier québécois des communications mobiles. Avec le RENIR, il desservira deux des principaux organismes de sécurité publique de catégorie 1, la Sûreté du Québec et les Services pré-hospitaliers d'urgence (SPU). En situation de sinistre, ces organisations veulent compter sur la collaboration de tous les autres ministères et organismes gouvernementaux desservis par le CSPQ : le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ) ou le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), pour ne nommer que ceux-là. Aussi, il serait essentiel qu'ils puissent le faire dans un environnement RF protégé comme celui proposé dans l'option 1 sur l'usage de la bande 700 MHz et, qu'au surplus, ils puissent bénéficier de manière non moins sécuritaire, d'un deuxième espace spectral dans cette bande dédié cette fois à des canaux de services sans-fil évolués (SSFE). Ces choix reposent sur une réflexion concertée entre le personnel technique du CSPQ et des représentants des ministères et organismes concernés. Il serait certainement dommage qu'il en soit autrement.